L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. — NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 3 MAI 1866. — Entre les rues Bienville et Conti.

G. F. WEISSE & Cie, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS: JEUDI MATIN, 3 MAI.

Pour la liste des arrivages et des départs, celle des importations, exportations et consignations et de ce qui concerne le mouvement du port en général, voir la partie anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.
Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par Montgomery & Bros.—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs: cinq lots de terre avec les bâtisses, situés dans le Premier District, dans l'îlet borné par les rues Girod, Liberty, Franklin et Julia; deux autres lots de terre avec bâtisses, même îlet; cinq autres lots de terre avec bâtisses, même îlet; la moitié indivise de l'intérêt dans un îlot de terre avec bâtisses, lequel est borné par les rues Front, Fulton, Delord et South-Market, Premier District, 33 actions de la compagnie du grand chemin de fer de Jackson. De plus: l'autre moitié indivise de l'îlet de terre ci-dessus décrit.—Succession Sarah Sacket.

Par les mêmes encanteurs—à leur salle d'encan, rue du Camp: un assortiment de meubles, tapis, glaces, &c. Et aux écuries de P. Liner, rue Gravier: chevaux, mulets, buggies, &c.

Par Wm. Byer—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs: un îlet de prix et amélioré, à Greenville, et un îlet sur le Louisiana Avenue, ville de Jefferson, de la succession F. Perrin.

Par Vincent & Co.—à leur salle d'encan: grande vente sans réserve de marchandises sèches.

Par J. C. Bohm—à sa salle d'encan: marchandises sèches et habillements.

Par E. Roger & Co.—à leurs salles d'encan: vente spéciale et sans réserve, de 350 lots de marchandises sèches, 300 lots d'habillements beaux et de saison; aussi: parasols, parapluies, bas, chaussons, &c.

Par D. E. Morphy—à son magasin d'encan: verres de cristal et porcelaine; et au magasin de Grief & Byrne: rue Poydras: cornichons, fromage, poisson, &c.

Par F. Fernandez—à son magasin d'encan: serviettes et nappes, draps de lit, fourchettes et cuillers, &c.

Par S. Guinault—à 11 heures, encoignure Abadie et Dupré, chez M. Gegune: vaches laitières, chevaux, charrettes et la clientèle de la vacherie.

Par Forstall & Spear—rue Marais, entre Esplanade et Quartier: les beaux meubles de la résidence, la bibliothèque, les glaces et pendules.

Par Hoffman & Marks—au No 52 de la rue de Chartres: grande vente sans réserve, d'habillements de saison, de chaussures et casquettes pour hommes et pour enfants, de [illegible] voyage, de chemises de peau et de flanelle [illegible] de toile.

Par J. P. [illegible]—au No 52 de la rue Gravier: la [illegible], tabac, &c.

Par D. E. Morphy—à l'entrepôt Delta: drèche; au No 47 de la rue des Magasins: bonneterie; à l'entrepôt Mississippi: farine.

Par Montgomery & Bros.—au No 87 de la rue du Camp: chaises.

Par R. Scott—à son magasin d'encan, No 45 rue des Magasins: viandes, poissons et fruits conservés.—De plus 12 milliers de cigares de la Havane, marques différentes.—Aussi: rubans, sèches et vinaigre.

☞ Grande vente de marchandises sèches.—Les marchands de la ville et ceux de la campagne se souviendront que MM. Vincent & Co vendent, sans réserve, les marchandises sèches, étrangères et américaines, ce matin, à 10 heures, dans leur salle d'encan, au No 40 de la rue de Chartres.—Ils vendent également, à midi, 21 caisses de Duck en toile écrue, coutils et toile Pantera.

☞ M. R. Scott, encanteur, appelle l'attention des acheteurs sur les ventes qu'il fait, ce matin, à 10 heures dans sa salle d'encan, au No 34 de la rue des Magasins. Pour les détails voir aux annonces.

La Presse de New-York et l'évacuation du Mexique.

La presse de New York s'est occupée vivement des dépêches relatives aux affaires du Mexique et elle a fait ressortir naturellement les pièces où l'évacuation de ce pays par les troupes françaises a été déterminée. La plupart des journaux, républicains, noirs ou non, sont d'avis que M Seward n'a pas eu le dessous, ce qui veut dire, quand on connaît les allures de ces journaux, qui n'ont jamais péché par la modestie, qu'il a eu le dessus. On ne peut nier en effet que l'évacuation dont il s'agit ne soit un point fixé désormais et même d'autant mieux fixé que le gouvernement de l'empereur a pris cette résolution avec la spontanéité libre qu'il apporte en toute chose sans se laisser intimider, comme l'a dit le sénat dans son adresse, par de vaines menaces. Mais les termes échelonnés même de cette évacuation ne devaient-ils pas inspirer à la presse du Nord quelque prudence? Ces termes sont fort longs et, ainsi que l'a pu voir le Journal des Débats, beaucoup de choses pourront survenir d'ici à 6 mois, à 12 mois et à 18 mois, qui obligeront le gouvernement de France à prolonger au Mexique le séjour de ses troupes. Par exemple, il faut des garanties pécuniaires à la France avant qu'elle se retire. Qui paiera les intérêts des dettes mexicaines? Qui garantira le [illegible] du capital? car le gouvernement de Washington n'ignore en ne combat l'honnête doctrine qui impose à tout débiteur le devoir de faire face à ses dettes, surtout lorsqu'il a pour payer de vastes domaines, des domaines valant cent fois ou deux cents fois plus que les sommes réclamées. La proportion ne serait pas la même si la France exigeait le payement intégral de ses dépenses de guerre. Dans tous les cas, il y a à rembourser les emprunts contractés dans l'intérêt du Mexique, et pour lui donner l'ordre, la paix, et pour développer ses ressources. Serait-il juste que les capitalistes européens qui ont compté sur la reconnaissance de Maximilien, comme empereur du Mexique, par l'universalité des gouvernements européens, fussent en pertes, perdissent leurs capitaux prêtés et fussent les dupes de leurs sentiments généreux et l'Empire l'égard de l'Empire?

Nous ne présumons pas, nous ne pouvons présumer que le gouvernement de France, appuyé par la fière manifestation des deux chambres en faveur des intérêts français qu'une évacuation pure et simple sacrifierait à jamais puisse se décider à retirer sa force militaire avant d'avoir pris toutes les mesures nécessaires pour les sauvegarder.

Or avec qui traitera-t-on avant de partir? Non sans doute avec Juarez, mais avec Maximilien qu'on laissera trônant comme le souverain légitime du Mexique. Mais si Maximilien tombait devant les mauvaises passions qui trouble le Mexique et le troubleront longtemps, si Maximilien tombait faute de l'appui de la France et cette chute était la conséquence de l'isolement où M. Seward voudrait le réduire, ce qui serait facile pour les Etats-Unis à raison de la distance qui sépare les deux continents; tandis que les Etats Unis n'auraient qu'à laisser faire clandestinement les flibustiers de la frontière, renforcés par le départ des Français et attirés par l'appât du pillage comme les soldats romains étaient attirés par les trésors de l'Epire, pour aider à Juarez une armée d'étrangers. Si Maximilien, abandonné, était forcé de se retirer du Mexique, que deviendraient les garanties données par lui honnêtement aux capitaux européens? Les Etats-Unis en répondraient-ils en se substituant à Maximilien et en laissant Juarez qui, à partir de ce jour, serait plus que jamais misérable. Mais les Etats-Unis ne voulant pas payer 200 ou 300 millions de piastres se garderaient bien, nous l'admettons, de s'être faire des législateurs mexicains.

Ils diraient à Maximilien et à la France: "Tirez-vous-en comme vous pourrez. Nous ne voulons pas vous faire la guerre; nous ne vous l'avons pas fait à l'Autriche, ni à aucune puissance, pour soutenir les soi-disant institutions républicaines du Mexique, (paroles de la Tribune de New York) nous ne la ferons pas davantage au Mexique pour le forcer à payer des obligations ou des emprunts, on ne somme pour rien."

Voilà la conséquence extrême à laquelle pourrait aboutir l'affaire du Mexique entreprise par deux princes puissants sous la sanction universelle de l'Europe.

La presse de New-York qui se félicite de l'évacuation promise, mais non faite, n'entrevoit pas ou plutôt ne veut pas entrevoir une semblable issue. Cela pourrait modifier ou restreindre ses exultations actuelles. Elles y livre avec ardeur et jouit comme un enfant de ce qui lui paraît être une reculade de la part de la France.

Ces journaux du Nord nous paraissent trop pressés. Les dépêches de M. Seward, adressées à M. Drouyn de l'Huys, n'ont rapport qu'à l'évacuation du Mexique à longs termes, et en cela, pas de difficulté.

Mais que dira M. Drouyn de l'Huys quand il connaîtra les dépêches adressées à M. Motley pour interdire à l'Autriche ses rapports avec Maximilien? que dira le cabinet de Napoléon, que diront les chambres qui ont voté les adresses où elles ont dit que "la France ne marchait qu'à son heure", que dira Napoléon lui-même sur cette manière nouvelle de comprendre la non-intervention et la neutralité? Telles sont les développements que nous attendons dans la phase excentrique ouverte par M Seward, phase que nous connaissons, nous, habitants de l'Amérique, mais qui était encore inconnue en Europe au départ du dernier steamer.

Mlle Romey et Mlle Capella.

Mlle Amélie Capella, petite fille de l'Honoraire C. Roselius, à l'issue du concert donné récemment au profit des veuves et des orphelins de la dernière guerre, a adressé la petite allocution suivante, à Mlle Romey, directrice du concert. Mlle Capella est une élève de cette dernière et possède déjà un talent plein de promesses pour l'avenir. [illegible]

ADMISSION DU COLORADO.—M. Sumner, le promoteur infatigable du républicanisme noir, a essayé de faire insérer dans le bill d'admission de ce territoire une clause accordant le droit de suffrage aux nègres mais son amendement a été repoussé par 27 membres contre 7. Ce qui prouve que le Sénat bien qu'il soit radical dans sa majorité actuelle, majorité bien établie par l'adoption du bill des droits civils, recule cependant devant la dernière mesure proposée par le parti, le suffrage universel.

NOUVELLE TRAITE.—Nous lisons dans le Times de Richmond:

Le bureau des affranchis est en train de ressusciter la traite intérieure sous une nouvelle forme. Il transporte les nègres d'Etat en Etat, comme du temps de l'esclavage, en ayant soin de gratifier le Sud du rebut de la population noire du district de Colombie. Fatigués d'arrêter, de juger et d'emprisonner les nègres de la capitale, les autorités du district ont obtenu la faveur insigne d'être débarrassés de leurs dangereux et coûteux hôtes, au profit des Etats du Sud. C'est la Louisiane qui a été choisie pour ce premier essai de colonisation par des criminels et des vagabonds. Nous protestons, pour notre part, contre l'envoi dans notre Etat de pareils travailleurs. Il y a dans l'Ouest, de vastes territoires qui appartiennent aux Etats-Unis et qui seraient éminemment propres à l'établissement de colonies de ce genre. D'un autre côté, Ben. Butler, qui est ambitieux, ne serait pas fâché de trouver un sol où il put prendre racine avec plus de succès que dans les terrains arides et pierreux du Massachusetts. Il y a tout lieu de croire, du reste, que les services du héros de Grand Bethel ne seront pas impérieusement réclamés dans nos régions civilisées. C'est donc le cas ou jamais de l'expédier du côté des Montagnes Rocheuses et de le placer à la tête d'une vaste colonie de nègres convicts qu'on n'aurait pas de peine à recruter dans toutes les prisons des Etats du Nord.

ENCORE UNE EXPULSION!—M. Sumner a présenté une pétition demandant celle de M. Garet Davis, sénateur du Kentucky, qu'a commis le crime de dire que, si le bill des droits civils devenait une loi, il se considérerait comme l'adversaire du gouvernement. Cette pétition, assure-t-on, a été signée par des nègres, à l'instigation de certains radicaux. L'affaire a été renvoyée au comité judiciaire.

AUTRES DÉVELOPPEMENTS DES FORCES LIBÉRALES AU MEXIQUE.

On lit dans le Courrier des Etats-Unis du 27:

Nous avons sous les yeux une nouvelle correspondance officielle relative au Mexique. Dans une lettre datée du 7 avril 1865, M. Romero, agent de Juarez, dénonce des ordres sauvages du général de Castagny et d'autres barbaries des Français et de l'ex-archiduc Maximilien. Le 2 novembre, M. Seward accuse réception de cette communication et de plusieurs autres, en exprimant avec une courtoisie sans égale sa profonde reconnaissance des délicates attentions de M. Romero.

D'après une dépêche émanée de l'officine Matias Romero & Cie., la ville de Chihuahua a été emportée d'assaut par les juaristes. Il est possible, si Chihuahua a de nouveau été évacuée, que les juaristes y soient rentrés et que le nomade Juarez se dispose à refaire son éternel voyage du Paso à cette ville; mais qu'elle ait été emportée d'assaut, nous n'en croyons pas un mot. D'habitude, les dissidents n'emportent d'assaut que les haciendas abandonnées, les villages sans défense et les emprunts forcés.

RIXES DANS L'ILE DE CUBE.

On écrit de la Havane, 24 avril 1866.

Depuis quelques jours, une certaine agitation règne dans notre ville. L'antagonisme inné des Espagnols et des Cubains se fait jour à propos des circonstances les plus futiles. Mardi dernier un ténor espagnol chantait à l'Opéra, dans Lucrèce Borgia. Il fut sifflé. Les Espagnols présents se prétendirent insultés, et essayèrent d'étouffer les sifflets sous des applaudissements. Des querelles éclatèrent, puis un combat général s'engagea, et la police dut faire évacuer le théâtre. Le lendemain, une douzaine de duels eurent lieu entre des Espagnols et des Cubains.

Le jeudi suivant, on donnait une représentation charitable, au bénéfice d'une veuve. Un poète cubain, Alfredo Favallo, avait composé une ode de circonstance qu'il récita. Les Espagnols présents sifflèrent; mais les Cubains firent ovation au poète. Un Espagnol qui avait crié ¡fuera! fut presque massacré par l'auditoire. Les cris de "Viva España!" et de "Viva Cuba!" retentissaient de tous côtés, et la salle dut encore une fois être évacuée.

Enfin, de nouvelles rixes ont éclaté hier au café du Louvre. Un officier de l'armée espagnole s'était aventuré dans ce repaire [illegible]. Il en a été sévèrement châtié par la foule. Jusqu'à deux heures du matin, les rassemblements ont persisté, malgré les efforts de la police.

Seize arrestations ont eu lieu parmi les étudiants cubains.

RESPECT A LA TOMBE.—Par un ordre du général Canby, en date du 2 mai, il est défendu à toutes personnes engagées dans la culture du sol, et qui peuvent avoir dans leurs dépendances des champs ou ont été enterrés des soldats des E. U. de mutiler ou d'altérer les traces de leurs tombes, en charruant ou autrement, et de déplacer les poteaux, planches ou clôtures qui peuvent les entourer. Les marchands pro-vôts, commandants de poste, et tous officiers attachés au service militaire sont chargés d'adresser au quartier général des renseignements sur l'état de ces tombes et de dénoncer les infractions qui pourraient être commises.

SOUVENIRS.—Quelques jeunes dames de Charleston ont écrit il y a quelques mois au général Lee pour le prier de leur envoyer un souvenir, un objet quelconque, de si peu de valeur qu'il fût, qu'il eût porté pendant la guerre. Il leur a envoyé des boutons d'uniforme avec la lettre suivante:

« Lexington (Virginie), 22 Déc 1865.

« Votre lettre du 6 de ce mois m'est parvenue, et je voudrais qu'il fût en mon pouvoir de vous envoyer quelque chose qui fût digne de vous être offert; mais je n'ai rien qui ait porté pendant cette longue lutte, et qui ait plus de prix que ces boutons.

« Ils portent les armes de la Virginie, ce qui, je l'espère, ne pourra que leur donner quelque intérêt à vos yeux.

« Vous remerciant des sentiments que vous me témoignez, j'ai l'honneur d'être, &c.

« Signé: R. E. LEE. »

CONCERTS.—Nous avons déjà annoncé le concert que Mlle. Annie McClean donne lundi prochain, 7 du courant, à la salle des Odd Fellows. Cette jeune dame a de très grands admirateurs dans la partie haute de la ville où elle est plus particulièrement connue, et il est probable que cette soirée sera pour elle un triomphe.

De son côté, Mme Fleury Urban dont la réputation était déjà faite longtemps avant son départ pour New-York et qui nous est revenue avec une réputation agrandie, compte nous donner une série de concerts où le public pourra apprécier pleinement la vaste étendue de ses moyens. Mme Fleury Urban n'est pas une cantatrice à faire, c'est une cantatrice faite, que le succès accompagnera partout où elle chantera.

PROPRIÉTÉS FONCIÈRES.—La vente que font, aujourd'hui, les MM. Montgomery, encanteurs, offrent de grands avantages à ceux qui désirent placer avantageusement leur argent. Ces messieurs vendent

1o—Une résidence de prix, située sur le Chemin du Bayou, entre les rues Claiborne et Robertson.

2o—Le bateau à vapeur LAURA, avec ses appareils, meubles, &c.

3o—La moitié de l'intérêt dans l'entrepôt Sampson.

4o—L'autre moitié de l'intérêt dans l'entrepôt Sampson—pour le compte de la succession Sarah Sackett—Le tout sera vendu en bloc. L'entrepôt forme l'îlet compris entre les rues Fulton, Delord, Front et South Market.

5o—Pour le compte de la même succession—douze terrains de l'îlet compris entre les rues Julia, Girod, Liberté et Franklin, formant tout l'établissement de marbrier, la grande résidence et les écuries du "Blackly Marble Yard."

6o—28 actions du grand chemin de fer de la Nelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Les ventes ont lieu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale.

BON MARCHÉ EXTRAORDINAIRE.—Ces mots ont plus d'influence que ceux-ci: "Marchandises extraordinairement belles", mais il ne faut pas s'imaginer que la maison Levois, rue du Canal, encoignure Bourbon, si connue au contraire par la richesse, la nouveauté et l'élégance de ses articles, n'ait pas à offrir toujours à ses clients un des plus beaux stocks d'objets de mode qu'on puisse trouver au Sud. C'est par là que la maison se distingue, et ceux qui en douteraient n'ont qu'à se présenter au magasin indiqué. Voyez préalablement l'annonce.

PROVISIONS DE CHOIX.—MM. Martin Dolbon de & Cobb, rue Natchez, No 47, annoncent aujourd'hui dans nos colonnes qu'ils ont à vendre plusieurs lots de choix de provisions de l'Ouest, entre autres de la farine, de la graisse, du vinaigre et les meilleures viandes salées de l'Ouest.

MOUSTIQUAIRES.—On trouvera dans nos colonnes d'aujourd'hui une annonce de la maison L. W. Lyons & Co, à l'encoignure St-Charles et Commune, qui offre un grand stock de moustiquaires de brin ou de bobinet, de toutes les tailles, à vendre en détail ou en gros.

CHRONIQUE LOCALE.

COUR DU RECORDER GASTINEL.—Alexandre Craft, conducteur du char de ville No 104, de la ligne de la rue des Remparts, a été envoyé en prison pour attendre qu'on l'interroge sur l'accusation d'avoir fait courir son véhicule sur M. J. M. Caballero et de l'avoir tué.

Beaucoup d'autres affaires ont été appelées, mais elles n'ont aucune importance.

COUR DU RECORDER ARNS.—Cette cour a prononcé sur un grand nombre de cas, tous appartenant à des catégories qui reparaissent chaque jour devant les cours de police. On a collecté la forte amende.

COUR DU RECORDER LETTEN.—James Hughes, accusé d'avoir poignardé W. O'Brien avec intention de le tuer, a été envoyé en prison où il attendra qu'on l'interroge.

Le recorder Letten a eu à disposer d'un bon nombre de vagabonds qui semblent avoir choisi le 3ème District pour champ de manœuvres.

ARRESTATION.—John Kelly, Tom Hall et John Schnellen, les trois fameux voleurs qui se sont récemment échappés des mains du député-shérif quand il les conduisait en prison, ont été arrêtés par le capitaine Roberts, chef de police de la paroisse de Jefferson. Le capitaine Roberts mérite des compliments pour sa conduite.

NOMINATIONS DANS LA POLICE.—MM. Smith Isard, Mike Farrell, Thomas Boylan et E. A. Craven, ont été nommés aides du chef de police. Tous ces hommes ont appartenu déjà à la police où ils avaient laissé d'honorables traces.

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

GRAND MEETING A LOUISVILLE.

Déclaration de la Démocratie.

RIXES SANGLANTES A MEMPHIS

Insurrection de Nègres.

INCENDIES DANS UNE PARTIE DE MEMPHIS

Bataille entre les Nègres et le Shérif

15 Noirs et 4 Blancs tués.

LA TROUPE SOUS LES ARMES.

LES INCENDIES DEVORANT LA VILLE

Un cas de choléra à New York

HAUSSE DU COTON ET DE L'OR.

Louisville, 2 mai—Un très grand et très enthousiaste meeting a eu lieu hier. La plupart des comtés étaient représentés.

L'ex-gouverneur Merewether a présidé. On a adopté des résolutions qui déclarent un attachement ardent à l'Union des Etats, sous la constitution, que le gouvernement fédéral est un gouvernement de pouvoirs limités et restreints et que l'exercice de tout pouvoir par le gouvernement fédéral est une usurpation destructive des libertés du peuple; que le Congrès n'a pas le droit de priver un Etat de sa représentation au Congrès, que le gouvernement fédéral n'a pas le droit de toucher à la liberté de la parole ou de la presse, et que leur suppression est la destruction de tout principe de liberté constitutionnelle, que le gouvernement n'a pas le droit de juger les civiliens par les commissions militaires; que la question du suffrage appartient exclusivement aux divers Etats, que nous reconnaissons l'abolition de l'esclavage comme un fait accompli; mais nous affirmons que le Kentucky a le droit de régler les statuts politiques des nègres dans son territoire; que le writ d'habeas corpus est pleinement restauré aussitôt que la guerre est finie; que le gouvernement devrait pratiquer la plus sévère économie et poursuivre tous ceux qui sont coupables de fraude, de corruption et de détournement, que les grandes armées ne sont pas nécessaires en temps de paix, que la taxation doit être égale et uniforme, que les fonds du gouvernement ne doivent pas être exempts de taxation; que les remerciements du pays sont dus au Président pour ses vétos, que nous devons nous efforcer à ramener le gouvernement à son ancienne pureté et le faire tel qu'il était sous les jours de Washington, Jefferson et Jackson.

La nomination du général Sickles, comme ministre à Lahaye, a été déposée sur la table.

Le bill du canal de navigation a passé aujourd'hui à la chambre, comme mesure militaire.

Washington, 2 mai—Le Président a envoyé à la chambre un message renfermant une lettre du secrétaire Seward, disant qu'aucune des propositions des détenteurs anglais de la dette confédérée sur les emprunts de coton, pour règlement à la satisfaction des Etats-Unis, ne mérite d'être prise en considération.

Philadelphie, 2 mai—Anthony Probst a été condamné à être pendu pour l'assassinat de Deering.

New York, 2 mai—Les marchandises sèches sont plus fermes aujourd'hui qu'elles ne l'ont été depuis longtemps.

Washington, 2 mai—Le Sénat est à examiner le bill des allocations. M. Henderson, continuant son discours d'hier à dit que si le Président essayait de mettre en pratique le conseil de M. Davis, cela amènerait la guerre et le conflit serait le même qu'entre le roi Charles et le parlement anglais.

Memphis 2—Les nègres ont tiré sur un citoyen qu'ils ont blessé, et ont assailli une femme blanche et ce matin. La force du shérif a essayé de désarmer tous les nègres. Ils ont fui vers le fort Pickering et laissent feu tout en courant. Ils ont été chassés du fort ce soir et ont gagné les bois.

Pendant la bagarre, sept nègres et un citoyen ont été tués et quelques maisons brûlées. La troupe a été sous les armes toute la journée. Tout est tranquille ce soir, mais on craint que les nègres ne veuillent brûler la ville. Quinze noirs et quatre blancs ont été tués.

Memphis, 2, 7 P. M.—Il y a des incendies dans South Memphis, partie de la ville où les nègres ont leurs quartiers.

On dit que plusieurs hommes ont été tués. On ne fait aucun effort pour étouffer les incendies.

Cincinnati, 2—Farine ferme. Superfine $8 50. Blé ferme à $2 60 et $2 75. Maïs 59 à 70 c. Avoine 42 à 46. Whiskey inactif à $2 23. Porc $29 50. Epaules 11 à 14 c. Côtés en hausse de 1/4 à la clôture. Bacon ferme de 13 à 17 3/4. Groceries calmes et sans changement.

New York, 2—Le coton ferme à la clôture à 33 et 34 c. Farine plus active et ferme. Blé en hausse de 2 c. Porc $28 62 1/2. Argent plus actif et plus ferme à 109 3/4. Or 127 7/8.

Le steamer Persia, parti ce matin pour Liverpool, a emporté $125,000 en espèces.

Fret pour Liverpool, calme. Fonds fermes.

New York, 2 mai—Le comte de Castiglione est arrivé sur le Scotia, en mission de la part de l'Italie.

John Ross, spéculateur sur les fonds, à l'Exchange Place, a été arrêté pour avoir contrefait des checks d'une somme considérable.

Ferdinand Bensch a été arrêté sur un mandat d'extradition, pour contrefaçons à Mecklenburg: il était arrivé hier, sur le Louisiana. L'officier chargé de le réclamer est venu par le Scotia.

Les moulins à café et à épices de Jackson et de Picket, rue Fulton, ont été détruits aujourd'hui par un incendie. On porte la perte à $23,000.

Le steamer Ericsson, de Brême, est arrivé, mais avec des nouvelles anticipées.

Le correspondant du Post, à Washington, dit que les amis de Stanton nient qu'il se soit prononcé aujourd'hui, dans le conseil du cabinet, en faveur du plan de reconstruction selon les vues du Président, mais on sait que l'assertion a été faite par un membre éminent du cabinet.

On annonce un nouveau décès à bord du navire stationné à la quarantaine, mais il n'y a pas de nouveaux cas de maladie. Il reste encore à bord 100 malades. Les officiers de la quarantaine sont d'opinion que l'on peut, sans danger, permettre aux passagers du steamer England de débarquer et venir en ville.

Une dame Jenkins est morte du choléra, hier dans la 3me Avenue.

Washington, 2 mai—A la chambre, on a adopté le bill obligeant les personnes qui font appel des décisions des Primary Examiners du bureau des patentes, à payer dix piastres de frais.

Le sénat a confirmé la nomination de Edward T. Parker comme surveyor de la douane de la Nouvelle Orléans.

Vicksburg 2—Descendu le steamer Henry Ames à 5 et le Ida Handy à 10 A. M. Monté le S. W. Strader à 6 P. M.

Le fleuve monte lentement.

(Autres dépêches.)

New York, 2 mai—Une dépêche au Herald dit que M. Bingham, de l'Ohio, se mettra à la remorque du comité de reconstruction et rapportera, mardi, une proposition pour une amendement conforme à ses vues sur la base de la représentation.

Les radicaux croient qu'ils peuvent aisément rendre l'œuvre du comité de reconstruction acceptable au Président, passer la résolution au bout de deux jours, obtenir que le Tennessee ratifie l'amendement, et admettre les représentants de cet Etat d'ici à vingt jours.

Le comité des affaires étrangères présentera probablement jeudi son rapport sur l'endossement de l'emprunt mexicain. On dit que les membres républicains du comité, excepté le général Banks, ont voté pour un rapport favorable à la proposition.

On a nommé aujourd'hui 22 assesseurs et collecteurs du revenu interne, dont 15 pour la Virginie.

Ses droits de postage sur les malles européennes, pendant la dernière année fiscale, se sont élevés à $1,140,000; et le montant, sauf $165,000, a été versé aux steamers étrangers.

Le département d'Etat a reçu des nouvelles d'Europe qui rendent extrêmement improbable une guerre entre l'Autriche et la Prusse. La conduite de la Prusse est généralement blâmée. La reine Victoria a écrit au roi de Prusse pour exprimer sa désapprobation de sa conduite diplomatique, et pour conseiller fortement la paix.

La dépêche du Times dit qu'on parle de nouveau d'expulser M. Davis, du Kentucky, du Sénat à cause des sentiments qu'il a exprimés le 6 du mois dernier, et que le sénateur Howard a dénoncé hier comme entachés de trahison et révolutionnaires.

Une dépêche à la Tribune dit que le comité du Sénat sur les affaires étrangères s'est accordé pour repousser la nomination de M. Smith, du Kansas, comme ministre de Grèce, nomination faite sur la recommandation du sénateur Lane.

La nomination de M. Campbell, comme ministre au Mexique devait être rapportée au Sénat sans recommandation, le Sénat étant partagé également.

New York, 2 mai, midi.—Le coton est nominal, à 33 à 34 cts. L'or est à 126 7/8. Les sterlings sont calmes à 109 1/4 à 109 1/2.

INEGALITÉ.—Le Day Book de Norfolk assure que les soldats des Etats Unis en garnison dans cette ville désarment des blancs, tandis qu'ils permettent aux nègres de marcher armés.

La Confédération Germanique.

La Confédération Germanique jouerait certainement un grand rôle dans le cas où la guerre éclaterait entre la Prusse et l'Autriche, puisque ces deux puissances en font partie, l'une pour 14,000,000 d'habitants, l'autre pour 12,800,000, et que toutes les affaires de guerre entre confédérés sont du ressort de la Diète fédérale. Nous croyons donc qu'on ne lira pas sans intérêt les actes qui constituent actuellement cette Confédération. Ces actes datent de 1815 et de 1820 et nous les donnons tels que nous les trouvons dans la presse parisienne. Le premier acte du Congrès de Vienne du 9 juin 1815 trace ainsi qu'il suit le cercle et le but des Etats Confédérés allemands:

Art. 53.—Le but de cette confédération est le maintien de la sûreté extérieure et intérieure de l'Allemagne, de l'indépendance et de l'inviolabilité des Etats confédérés.

Art. 63.—Les Etats de la confédération s'engagent à défendre non-seulement l'Allemagne entière, mais chaque Etat individuel de l'union, en cas qu'il fût attaqué, et se garantissent mutuellement celles de leurs possessions qui se trouvent comprises dans cette union.

Lorsque la guerre est déclarée par la confédération, aucun membre ne peut entamer de négociations particulières avec l'ennemi, ni faire la paix ou un armistice sans le consentement des autres.

Les Etats confédérés s'engagent de même à ne se faire la guerre sous aucun prétexte et à ne point poursuivre leurs différends par la force des armes, mais à les soumettre à la Diète. Celle-ci essayera, moyennant une commission, la voie de médiation. Si elle ne suffit pas et qu'une sentence juridique devienne nécessaire, il y sera pourvu par un jugement austrégal bien organisé, auquel les parties litigantes se soumettront sans appel.

Les dispositions qui précèdent ont été confirmées et complétées par l'acte du 15 mai 1820, que la Diète germanique en conséquence de l'article 50 a déclaré à l'UNANIMITÉ, le 8 juin 1820, «loi fondamentale ayant la même force et la même validité que l'acte fédéral.»

Cet acte, connu sous cette désignation «ACTE FINAL DES CONFÉRENCES DE VIENNE POUR COMPLÉTER ET CONSOLIDER L'ORGANISATION DE LA CONFÉDÉRATION GERMANIQUE,» se compose de soixante-cinq articles, dont il suffira de citer les suivants

Art. 1er—La confédération germanique est l'union fédérative des princes souverains et des villes libres de l'Allemagne, union reposant sur le droit public de l'Europe, et formée pour le maintien de l'indépendance et de l'inviolabilité des Etats qui y sont compris, ainsi que pour la sûreté intérieure et extérieure de l'Allemagne en général.

Art. 2—Quant à ses rapports intérieurs, cette confédération forme un corps d'Etats indépendants entre eux, et liés par des droits et des devoirs librement et réciproquement stipulés. Quant à ses relations extérieures, elle constitue une puissance collective établie sur un principe d'unité politique.

Art. 3—L'extension et les limites que la confédération a prescrites à l'exercice de ses pouvoirs sont indiquées par l'acte fédéral qui est le pacte primitif et la première loi fondamentale de cette union. En énonçant le but de la confédération, cet acte détermine en même temps ses droits et ses obligations.

Art. 4—Le droit de développer et de compléter le pacte fondamental, lorsque le but qu'il a consacré l'exige, appartient à la réunion des membres de la confédération. Cependant les résolutions à prendre pour cet effet ne pourront ni les trouver en contradiction avec les principes de l'acte fédéral, ni s'écarter du caractère primitif de l'union.

Art. 5—La confédération est indissoluble par le principe même de son institution; par conséquent, aucun de ses membres n'a la liberté de s'en détacher.

Art. 6—La confédération ne comprenant, d'après son institution primitive, que les Etats qui en font actuellement partie, l'admission d'un nouveau membre ne peut avoir lieu que lorsqu'elle est UNANIMEMENT jugée compatible avec les rapports existants et avec l'intérêt général des Etats confédérés. Des changements survenus dans l'état actuel de possession des membres de la confédération ne peuvent point en apporter dans leurs droits et leurs engagements relativement à la confédération, sans le consentement de tous les membres. Une cession volontaire de droit de souveraineté affecté à un territoire de la confédération ne peut avoir lieu, sans un tel consentement, qu'en faveur d'un des Etats confédérés.

Art. 7—La diète fédérative formée par les plénipotentiaires de tous les Etats fédérés représente la confédération dans son ensemble; elle est l'organe constitutionnel et perpétuel de sa volonté et de son action.

Art. 8—Les plénipotentiaires à la diète sont individuellement dépendants de leurs souverains respectifs, et responsables envers eux seuls de l'exécution fidèle de leurs instructions, comme en général de l'exercice de leurs fonctions.

Art. 9—La diète fédérative ne remplit ses obligations et n'exerce ses pouvoirs que dans les limites qui lui sont assignées tant par les dispositions de l'acte fédéral que par les lois fondamentales postérieurement établies en conformité de cet acte, et à défaut de ces lois; par le but de l'union, tel qu'il a été énoncé dans l'acte fédéral.

Art. 10—La volonté générale de la confédération se manifeste par les arrêtés de la diète, rendus dans les formes légales; et sera censé légal et obligatoire tout arrêté qui, dans les limites de la compétence de la diète, aura été voté librement, à la suite d'une délibération, soit en conseil permanent (conseil des DIX-SEPT), soit en assemblée générale, selon ce qui est réglé à ce sujet par les dispositions des lois fondamentales.

Art. 11—Comme règle générale, les arrêtés relatifs à la direction des affaires communes de la Confédération sont pris dans le conseil des DIX-SEPT et à la pluralité absolue des voix.

Cette forme aura lieu dans tous les cas où il s'agira d'appliquer des principes généraux déjà établis, ou de mettre à exécution des lois ou des résolutions précédemment adoptées; elle sera, en général, suivie par tous les objets de délibération qu'il n'est point positivement excepté par l'acte fédéral ou par des résolutions postérieures.

Art. 18—Le maintien inviolable de la paix dans le sein de la confédération étant un des principaux objets de cette union, si la tranquillité ou la sûreté intérieure de la confédération sont menacées ou troublées de quelque manière que ce soit, la diète délibèrera sur les moyens de les conserver ou de les rétablir, et elle prendra des résolutions à ce nécessaires, et en se conformant pour cet effet aux dispositions énoncées dans les articles suivants.

Art. 19—Lorsque les voies de fait sont à craindre et ont effectivement eu lieu entre des membres de la confédération, la Diète procèdera à des mesures provisoires pour prévenir ou arrêter tout entreprise par violence, et veiller à ce que des moyens violents; elle veillera avant tout au maintien de l'état de possession.

BULLETIN FINANCIER.

Mercredi soir, 2 mai 1866.

Nous apprenons qu'à la réunion de mardi soir, le Board des Courtiers a adopté une constitution et des règlements qu'approuvent tous les membres de la société. L'élection du président, du vice-président et du secrétaire, qui est trésorier en office, a lieu mardi prochain. La constitution défend aux membres d'exiger moins de un quart pour cent sur la valeur au pair de l'or, 50 cents par action, excepté celles des chemins de fer et de mines se vendant au-dessous de $25 et pour celles-là ils demanderont 25 cents par action. Ils doivent exiger un demi pour cent sur la valeur au pair des bons et garanties. Le 12e article défend les ventes et les contrats faites aux séances du Board.

Nous n'avons guère de variations à constater dans le mouvement général. Le coton est tout aussi irrégulier et les ventes de l'article n'ont pas beaucoup augmenté la quantité de change étranger et américain.

L'or a ouvert à 125 3/4 à 126, puis il a baissé et a clos à 126 1/2 à 126 3/4 contre 125 hier soir. Nous avons entendu parler, à la clôture, d'un ordre à 127 qui n'a pas pu être exécuté. Les opérations embrassent $2,500 à 125 3/4; $2,000, $3,500 et $5,000, à 126; $2,500 et $4,000 à 126 1/4 et $2,000 à 126 1/2.—Dans l'argent, une vente de $700 en demi piastres américaines a eu lieu à 117 1/2. Les courtiers donnent 117 des petites sommes qui leur sont apportées et vendent à 120. Les piastres mexicaines sont en demande aux cours de l'or.

Le change étranger—surtout les signatures No 1—s'est beaucoup amélioré. Les ventes de sterling embrassent une somme ordinaire, ou une traite connaissement, à 134, un peu de change clear au même taux, 4,000 livres de très bon clear à 134 1/2, une autre somme à 134 3/4 et 1,000 livres No 1 à 135. Le change de première classe a été tenu à 135 à 136. Une traite de banque a été offerte à 136, mais les banques ont tiré à 137 à 140. Le peu de confiance qu'inspirent les traites commerciales ordinaires fait que les signatures favorites et les traites de banques sont en demande à des prix dont l'élévation n'est pas proportionnée.—Il s'est vendu 50,000 francs de première classe à 4.13 3/4 et un peu à 4.12, 100,000 de banque à 4.12 1/2 et un petit montant à 4.—Le sterling peut être coté à 134 à 134 1/2 les bonnes traites clear et 135 à 135 1/2 et 136 le No 1 à première classe.

Le change américain n'a pas été fort recherché. Les banques ont tiré sur New York à 1/4 de prime, mais une ou plusieurs d'entre elles ont exigé 3/8.—Au dehors, il s'est vendu $12,000 (12,000 et 30,000), à vue, sur New York, au pair, à trente jours, à 3/4 d'escompte. La quantité sur place est encore limitée.

Les actions sont négligées. Il y a eu quelques transferts, mais il n'est pas sûr qu'ils représentent des ventes. Il s'est vendu 16 bons de la ville, émis en faveur de chemins de fer, avec le coupon de novembre, à 81 1/2—ce qui porte la valeur, avec le coupon de mai, à 84 1/2. Les bons de juillet sont cotés à 81 et les consolidés à 90 à 91.

Une vente de $5500 en billets de la Banque de la Nouvelle-Orléans s'est faite à 98 1/2 à la piastre.

Nous cotons les billets de la Banque de la Louisiane à 65 à 66 et 68 à 70 cents à la piastre, ceux de la Banque de l'Etat de la Louisiane à 85 à 86 et 68 à 70; ceux de la Banque des Marchands à 85 à 86 et 88 à 90; ceux de la Banque de la Nouvelle-Orléans à 92 1/2 à 95 et 96 à 97; ceux de la Banque de l'Union et de la Banque du Crescent City à 93 à 95 et 96 à 98.

BULLETIN COMMERCIAL

BUREAU DE L'ABEILLE,

Mercredi soir, 3 mai 1866.

COTON—L'irrégularité qui, hier, a marqué les opérations du marché, a encore été plus manifeste aujourd'hui, en ce que les cotons de mêmes grades et styles ont été vendus à une différence de deux cents la livre. Le strict ordinary à good ordinary a changé de mains à 29 cts.—prix qui s'accorde presque avec nos cotes de 27 à 28 cts pour l'ordinary—à 29 et 30 cts pour le good ordinary et à 31 cts pour le strict good ordinary, marchant ainsi de pair avec nos cotes de 30 à 31 cts pour le good ordinary à strict good ordinary. Le Liverpool middling à 34 1/2 et 35, et le middling à 35 3/4. Ces chiffres indiquent une faible variation, mais le cours général du marché a été en faveur des acheteurs. La demande, de même que l'approvisionnement offert ont été limités, de sorte que les ventes se sont bornées à 900 balles, huit courtiers ayant pris part aux affaires. Nous cotons l'ordinaire à 27 à 28 cts, le good ordinary à 30 à 31, le low middling 33 à 34 cts et le middling à 36.

ETAT DU COTON.

Stock en mains le 1er sept. 1865	balles 83239	
Reçu depuis samedi	2356	
" précédemment	685608	
		688024
		771263
Expédié aujourd'hui		
précédemment		616214
Stock en mains à bord de navires non expédiés		155049

SUCRE ET MÉLASSE—Il n'y a pas eu d'arrivages de la côte, depuis hier, mais le marché est bien approvisionné de sucre et de mélasse tant de la Louisiane que de provenance étrangère, mais ces articles ne se font que par ventes au détail, et encore s'opèrent-elles lentement à 7 à 9 cts la livre de sucre inférieur de la Louisiane, 10 à 12 cts pour le commun à bon commun, 13 1/4 à 14 1/4 cts pour le fair à fully fair, 15 à 15 1/4 pour le prime, 15 1/4 à 16 cts pour la qualité de choix, 12 1/4 à 12 1/2 le sucre de Cuba No 12, 13 1/4 à 14 cts pour le No 14, et 15 cts pour le No 15. Un lot de 12 boucauts de sucre fully fair de choix, de la Louisiane a rapporté 15 1/4 cts la livre—cible le plus élevé—et un chargement de 200 boucauts de Porto Rico a été vendu en lots durant ces jours derniers à 13 1/4 à 14 1/2 cts la livre. La mélasse se vend en détail à 52 cts le gallon pour celle de Cuba. Un lot de 24 boucauts s'est vendu à 52 cts.

PRODUITS DE L'OUEST ET PROVISIONS—L'excitation qui avait régné hier a cédé, il ne s'est presque pas fait de demandes de lots ronds de produits et de provisions aujourd'hui, mais des affaires très actives se sont opérées aux prix d'hier dans le commerce par placements.

FARINE—La superfine et l'extra sont décidément en bonne demande. Les ventes d'aujourd'hui ont eu lieu comme suit: fine $7 25, good fine $8 12 1/2, low superfine $8 25, low extra $10 50, good extra $11, $11 62 1/2 et $12. La superfine se détaille librement à $8 75 à $9.

MAÏS—La demande de maïs est bonne, mais les arrivages ayant été forts, les prix en ont baissé. Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 1500 sacs dont 600 de jaune à $1 02, 1200 de jaune et de jaune mélangé à $1 02 1/2, 500 et 880 de blanc, et 2000 de jaune et blanc à $1 05, 1000 de blanc à $1 07, et 368 à $1 08 le boisseau, montant ainsi une baisse de 2 cts le boisseau opérée depuis hier.

AVOINE—Le marché est en quelque sorte calme, et dans quelques cas les prix ont été de 1 cent plus bas que ceux d'hier. Les ventes ont eu lieu à 55 et 58 cts le boisseau.

SON—Il n'y a que très peu de son en mains, et les acheteurs s'étant tenus à l'écart, seulement 125 sacs de cet article se sont vendus à $1 30 le boisseau.

FOIN—Un lot de 1200 balles de prime de l'Ouest s'est vendu à raison de $26 50 le tonneau, prix régulier donné pour les lots ronds.

BACON—Faibles approvisionnements et en demande. Un lot de 24 tierçons de jambons cuits au sucre s'est vendu à raison de 23 cts la livre. Les commerçants font face à la demande moyennant 14 1/4 cts la livre d'épaules, 17 cts pour les côtés ribbed, 18 1/4 à 19 cts les côtés désossés et 21 cts les jambons cuits au sucre.

PORC—Le marché est calme mais stable et ferme. Le mess est en demande pour le détail à $31 50 le baril.

VIANDE VERTE—Les commerçants détaillent les épaules à 11 1/4 cts, les côtés à 14 cts et les jambons 14 à 15 cts la livre.

SAINDOUX—Il ne s'est pas fait de ventes de lots ronds, hier; le prime en tierçons s'est vendu à 21 cts la livre. L'article en tierçons se détaille à 21 1/4 cts et en barillets 23 cts.

DRÈCHE—Le marché est bien pourvu de drèche et l'article est très calme. La drèche du Canada se vend en détail $1 90 et celle de l'Ouest $1 65 les cent livres.

BEURRE ET FROMAGE—Le beurre de choix du Nord est rare et en demande, le commun de l'Ouest abonde et est calme. L'approvisionnement de fromage est fort, mais l'article est en demande. Le beurre du Nord se vend de 40 à 65 cts, celui de l'Ouest 30 à 42, le fromage 22 cts; le Dairy anglais 27 cts.

WHISKY—Le whisky rectifié de l'Ouest se vend en détail $2 20 à $2 34 le gallon.

SEL—Le commerçants font face à la demande pour l'intérieur à $1 75 à $1 80 le sac de gros de Liverpool et $1 85 à $1 90 le fin.

Marché aux bestiaux.

Jefferson City, 2 mai.

Arrivés, hier, 54 veaux et vaux d'un an. Vendus, 76 bœufs de l'Ouest, 114 bœufs du Texas, 95 veaux et veaux d'un an, 17 cochons, 641 moutons et 4 vaches à lait.

A vendre, 225 bœufs de l'Ouest, 441 bœufs du Texas, 294 veaux et veaux d'un an, 308 cochons, 4,674 moutons et 29 vaches à lait.

[Prices table illegible]

Les amis et connaissances des familles Bauduc et Nicomède sont priés d'assister à l'inhumation des restes mortels de feue LOUISE ERNESTINE NICOMÈDE, épouse de Jules Bauduc, décédée à Laredo, Texas, le 10 août 1864, et de leur enfant LAURA, décédée à Matamoros, Mx, le 13 novembre 1863.

La cérémonie funèbre aura lieu vendredi, 4 courant, à 9 heures précises du matin, à l'église St Augustin, encoignure St Claude et Bayou, d'où le convoi partira.

Nlle-Orléans, 3mai 1866. 3mai—2f

Décédée, à Mount Agnes, Baltimore, Md., le 23 avril 1866, à un âge avancé, Mlle. MARIE LOUISE FORTUNÉ MAUREAU.

Décédé, le 1er mai, EMILE GALIANO, à l'âge de 10 jours, fils de Yldefonso Galiano et de Désirée Laperlier.

Décédé mercredi 2 mai, à 5 heures de l'après-midi, à l'âge de 33 ans, GEORGE C. YOUNG, fils adoptif de feu Henry C. Conn. Les amis et connaissances de la famille sont priés, sans autre invitation, d'assister à l'enterrement qui aura lieu cette après-midi, à quatre heures. Le convoi partira de l'angle des rues Austerlitz et Laurel, ville de Jefferson.

Décédé hier, à 6 heures du matin, PHOCIS LEBLANC, âgé de 93 ans. L'enterrement aura lieu aujourd'hui, à 4 heures de l'après-midi. Les parents et amis des familles Leblanc, Piquery, Toledano, St-Amand et Ducayet sont invités d'y assister. Le corps est exposé chez Mme Piquery, rue Thalie, entre Howard et Freret, d'où le convoi partira.

De la part de son neveu.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré, le 4 de ce mois, à 7 heures et demie du matin, à l'église Annonciation, en mémoire de feu HENRY CAVALIER. Les parents et amis de la famille sont priés, sans autre invitation, d'y assister.

Messe.

SAMEDI prochain, 5 mai, une Messe sera chantée, à 8 heures du matin, dans l'Eglise des Remparts, pour la Société des Enfants de Marie, qui a pour but de soulager les Veuves et les Orphelins dont les époux et les pères ont été tués à la guerre. Tous les membres sont priés d'y assister.

J. F. TURGIS, Directeur de l'Œuvre. 3mai—3f

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

AVIS.

Le public est prévenu que la Tombola qui doit se tirer le SAMEDI, 5 mai 1866 au café de l'Opéra n'est en aucune manière sous le patronage de la Société. Les noms de MM. les directeurs du bal qui ont paru dans l'avis de cette Tombola ont été mis sans leur consentement.

Par ordre: G. ROUÉ, secrétaire. Nlle Orléans 3 mai 1866. 3mai—3

E. BRULARD, COMMISSIONNAIRE,

28 rue de Chabrol, faubourg Poissonnière Paris.

Références:

MM. A. ROCHEREAU & Cie, A. JACQUET & BECHET, Louis MOULOR, Frederic JAUFFROID — Nouvelle-Orléans. Jn RIFFLARD, H. de GOER — New York, Paris. 3 mai—1m

AVIS

Les Créanciers de la Succession de Jean Burin sont notifiés d'avoir à se présenter au soussigné et de lui faire connaître le montant de leurs créances et les titres sur lesquels elles sont fondées.

O. DROUET, Avocat de la Succession. 3mai—3f dans 10j. Bureau, Passage de la Bourse, No 111

AVIS

On demande de suite des COMMIS et des AIDE-PATISSIERS, ainsi qu'un CONFISEUR pour la fabrication des sirops, et de plus un CUISINIER et un aide. Encoignure Canal et Bourgogne. J. HIMBERT. 3 mai—6

PROVISIONS DE CHOIX.

PORC MESS—1,500 barils pour mess épais, 200 porc mess et rump-prime.

BACON—250 boucauts plats côtés ribbed, désossés et épaules.

100 tierçons épaules, première qualité.

GRAISSE—200 tierçons graisse feuille, première qualité.

WHISKY—50 barils whisky rectifié, 150 et détail barils, de J. & A. Miller, vieux Bourbon, la véritable marque et qualité de Chick en Cork.

FARINE—500 barils farine, fine et commune, 200 farine superfine.

JAMBONS—100 tierçons jambons de Louisville, passés au sucre, 50 de Duffield.

CORDE—300 rouleaux corde faite à la machine et corde faite à la main.

FICELLE—2,000 livres ficelle, en petites pelottes.

VINAIGRE—50 barils vinaigre de cidre superfin.

En magasin et en débarquement, à vendre par MARTIN, DOLHONDE & COBB, Rue Natchez No 37. 1mai—3

Courses sur le Fair Grounds.

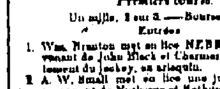

Grande course de JEUDI, 3 mai 1866.

PROGRAMME.

Il y aura deux grandes courses sur le Fair Grounds JEUDI, 3 mai. En voici le programme.

Première course.

Un mille, 2 sur 3.—Bourse, $150.

Entrées:

1. Wm. Braxton met en lice NEBRASKA, âgé, provenant de John Black et Charmer—124 livres; vêtement du jockey, en arlequin.
2. A. W. Small met en lice une jument bai, 5 ans, provenant de Norbornes et Bajbone—131 livres; vêtement, rouge et blanc.
3. John Boyle met en lice du bongre bai, provenant de le jument O'Connell; vêtement vert.
4. M. Lourhouse met en lice une jument grise, 6 ans, origine inconnue—117 livres; vêtement, bleu.

Seconde course.

Course d'une mille, 3 sur 5.—Bourse, $300.

Entrées:

1. J. W. Black met en lice le cheval châtain EAGLE; vêtement, vert foncé et noir.
2. Wm. Bruston met en lice le poulain b. REFUSAL, provenant de Van Dyke et de Reserve, 4 ans—101 livres; vêtement, arlequin.
3. G. Boyle met en lice le poulain b. ORPHAN BOY, provenant de Carrie Bell et de Buston, âgé—128 livres; vêtement, vert foncé.
4. A. W. Small met en lice la jument bai NEOSHA, provenant de Norborne et d'Albion, 8 ans—111 livres; vêtement, rouge et blanc.

Entrée, $1.—Rubans pour le quarter stretch, $2.

Les piétons venant par les chars de la rue de l'Esplanade entreront par les portes et les voitures entreront par le Chemin de Gentilly.

Les membres recevront leurs rubans à l'une ou l'autre des portes. [illegible]

Bon Marché Extraordinaire!

J. LEVOIS & Co.

Avant notre départ pour l'Europe pour faire NOS ACHATS de la SAISON PROCHAINE, nous vendrons ce qui reste de notre magnifique

Assortiment de Nouveautés

A UNE

ENORME REDUCTION DE PRIX.

BAREGES—GAZE CRÊPÉE—GRENADINES VENDUS JUSQU'A PRESENT

A 75, 87 1-2 et $1 la yarde

TOUT A

50 CENTS LA YARDE.

JACONATS FRANÇAIS

200 PIECES A 25 cts LA YARDE.

300 " A 37 1-2 "

GRENADINES DE LYON

300 ROBES GRENADINES une 90 cents la yarde.

200 " GRENADINE brodée $1 la yarde

PERCALES GRANDE NOUVEAUTE

500 PIECES A 50 CTS LA YARDE.

ORGANDIS NOUVEAUX

300 PIECES A 40 CTS LA YARDE.

INDIENNES FOND BLANC 4-4

2 CAISSES nouvellement reçues à 25 cents la yarde

PERCALE TOILE POUR ENFANTS

A 30 CENTS LA YARDE.

BATISTE FIL TRES FINE

A 60 CENTS LA YARDE.

400 PIECES BOBBINETS à Moustiquaires A 60 CENTS LA YARDE

600 OMBRELLES NOUVEAUTE A $2 PIECE.

Et TOUTES les autres MARCHANDISES de notre IMPORTATION dans la même PROPORTION de BON MARCHE.

J. LEVOIS & CO., Encoignure Canal et Bourbon. 3mai—1 [illegible]

Demande de Domestique.

On demande une domestique de maison.—S'adresser 66, rue Royale, au magasin de fleurs, entre St. Louis et Conti. 3mai—3f

Demande d'Emploi.

Le sieur J. Chauvet, contre-maître pendant 13 ans dans la maison Chauvet fils, de Bordeaux, dont les liqueurs jouissent sur cette place d'une réputation si bien méritée, et pendant 9 ans comme seul chargé de fabrication des cordials, sirops, bitters, &c., dans la maison J. Camus, de la Nouvelle-Orléans, offre ses services et sa longue expérience.—Pour références, s'adresser aux maisons:

Blanchin & Giraud, Favet & Cambon, Piaggio frères. — Lapène & Ferré, J. A. Bonnafon, &c., &c.

Ecrire rue St-Philippe, 218. 3mai—6f

MOUSTIQUAIRES.

Moustiquaires en toile blanche, taille écrue et en bobinet, de toutes grandeurs—à vendre en gros et en détail, par

L. W. LYONS & CO., Au coin des rues St-Charles et Commune. 1 mai—3f—PP

PROPRIÉTÉS A VENDRE

Plusieurs belles résidences et terrains sur la rue de l'Esplanade, ainsi que dans le centre de la ville, ainsi que des maisons rue des Remparts, et deux magasins rue Royale; plus, un beau terrain sur le quai se trouve un grand hangar en briques près de la station du chemin de fer de Jackson, à vendre par le soussigné, qui a également quelques milliers de piastres à placer sur première hypothèque.

E. FAUCHET, courtier, No 56, Passage de la Bourse. 3 mai—6

Club du 7me Ward, 3me District. PARTI DÉMOCRATE NATIONAL.

Ce Club se réunira JEUDI, 3 mai, à sept heures du soir, au Cock Pit Espagnol, au coin des rues Bons Enfants et Kerlerec. L'exactitude est requise, car des affaires importantes seront soumises au Club.

P. M. PETERSON, Président. H. D. MOSIER, Secrétaire. 1er mai—3f

A vendre,

5 BEAUX TERRAINS situés dans la rue Dumaine, à un demi îlet du Bayou St Jean. Ces terrains sont bien remblayés et à l'abri de l'inondation. A vendre également, de jolies maisons cottage, neuves, avantageusement situées dans le 2e et 3e Districts et près du chemin de fer de la ville. S'adresser à L. H. Perret, Passage de la Bourse, No 36. 3 mai—3f

On Demande,

Un professeur pouvant faire des classes élémentaires en anglais et en français. S'adresser au bureau de l'ABEILLE. 3mai—1f

Nouvelle-Orléans, 1er mai 1866.

Par acte de ce jour au rapport d'Octave de Armas notaire public, M. J. D. Bélanud est porteur de ma procuration générale et, par suite, tous pouvoirs précédemment donnés par moi, se trouvent révoqués.

2 mai—15f. A. LECOURT.

ON DEMANDE,

IMMÉDIATEMENT, pour une famille allemande, demeurant sur un bien de campagne salubre— 1o Une bonne COUTURIÈRE, laborieuse et bien recommandée, pouvant bien coudre, tailler, se servir de machine à coudre de Singer et qui devra, en outre, habiller les enfants. 2o Une bonne DOMESTIQUE DE MAISON, femme ou fille, qui devra aider à laver et à repasser. 3o Une excellente CUISINIÈRE, femme ou fille, vive, aimant la propreté et sachant traire les vaches. On leur donnera de bons gages.

S'adresser, pour deux jours, chez MM. HENRY VALETON & Co., rue Bienville, Nos 77, 79 et 29, de 3 à 5 heures. 3mai—2

RAISINS SECS ET VINS DOUX DE MALAGA,

REÇU par la barque Giovanino— 1,000 boîtes raisins "London layers" 500 1/2 do do do 700 1/4 do do do 20 barils vin doux.

A vendre à l'entrepôt ou à l'acquitté, en lot à la convenance des acheteurs par

CESAIRE FASSY, No 21 rue St. Louis. 2mai—6

AVIS.

On a besoin immédiatement d'une femme blanche pour s'occuper du ménage. S'adresser chez Mme SOPHIE SEEUWES, au coin des rues Bienville et Royale. 2avril—1f

AVIS.

VIANDE DE BŒUF PERDUE—Six barils de viande de bœuf salée ont été trouvés sur le trottoir, au No 6 de la rue Baronne, le 29 mars. On suppose qu'ils avaient été volés. Si le propriétaire ne les réclame pas, dans dix jours, au recorder Gastinel, ils seront vendus à l'encan pour le compte de la ville. 2mai—10

CERTIFICAT D'ACTION DE BANQUE. PERDU OU EGARÉ.

Le soussigné annonce qu'il demandera, dans six semaines, l'émission d'un nouveau certificat de la Banque du Crescent City, l'original [No 381] pour vingt actions, daté le 11 janvier 1861, ayant été perdu.

Nlle-Orléans, 1er avril 1866. ERNEST ZACHRISSON. 1er avril—6sem. 2ps.

A VENDRE,

En débarquement du navire Constantin, venant de Bordeaux, et en magasin—

100,000 bouchons pointus, par sacs de 500;
50 caisses champagne, Moët & Chandon,
20,000 étiquettes à cognac, vin, sherry, &c.;
150 barriques vin rouge et blanc pour famille
50 caisses vin blanc, Haut-Sauternes;
1,500 caisses vins fins et ordinaires;
300 paniers anisette de J. Chauvet de Bordeaux,
125 caisses kirsch et absinthe Ed. Pernod;
150 vermouth Noilly, Pratt & Co.;
3/2 pipes vieux cognac Castillon 1815;
3/4 Otard & Dupuy—Cognac et un assortiment complet de Madère, Sherry, Porto, et autres produits français et espagnols, à vendre au gré des acheteurs par

JOS. BRUGERE, 30, rue de la Douane. 30avril—1m

Nouvelle-Orléans, 27 avril 1866.

A PARTIR du 1er mai, les banques suivantes de cette ville se fermeront à 3 heures de l'après-midi, jusqu'à nouvel ordre—

Iere Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans
Banque des Citoyens de la Louisiane.
Banque du Canal.
Banque des Artisans et des Marchands.
Banque Nationale de la Louisiane.
Banque Nationale City.
Banque du Sud.
Banque de l'Union.
Banque d'Amérique. 28avril—4f

Consolato Generale d' Italia.

A PARTIRE dal 5 Maggio l'ufficio del Consolato Generale d'Italia sarà provisoriamente trasferito dal No 21, Ramparts al No 150 strada Commune, all' angolo di Carondelet. 28 avril—8

Mme C. STUBENRAUCH

A l'honneur d'annoncer à ses amis et à sa clientèle qu'elle continue le commerce des OUVRAGES EN CHEVEUX ET DE BIJOUTERIE, au même local, rue de Chartres, No 14, où elle sera heureuse de les recevoir. Tout ce qui se rattache aux

Ornements en Cheveux

est sous sa surveillance immédiate. Elle s'est assuré les services de quelques-uns des meilleurs bijoutiers et offre un grand choix de bijouterie, montres, etc. Elle remplit promptement et consciencieusement les ordres de la campagne.

Mme VEUVE C. STUBENRAUCH. 28 avril—1m

200 caisses Vermouth DE LA COMETE.

A VENDRE PAR Oscar Hercier & Co., 42 et 44 Vieille Levée. 8avril—6 PP

80 caisses Curaçao de Hollande, EXCELLENTE QUALITE, à vendre par Oscar Hercier & Co., 42 et 44 Vieille Levée. 8avril—6 PP

Vins, Eaux-de-vie, Sardines, &c.,

A VENDRE PAR Oscar Hercier & Co., 42 et 44 Vieille Levée. 8avril—6 PP

Sucres.

500 boucauts, de Porto Rico et de Cienfuegos, en débarquement et à vendre par J. AVET. Aux magasins bleus, au coin des rues Vieille Levée et Bienville. 27 avril—6

Mélasse.

1000 barils, de Porto Rico, qualité de choix, en débarquement et à vendre par J. AVET. Aux magasins bleus, au coin des rues Vieille Levée et Bienville. 27 avril—6

O. RAVELET & FILS, —VENTE EN GROS— 66—RUE DE LA DOUANE—66.

IMMENSE RABAIS SUR TOUTES LES MARCHANDISES.

Tout le stock doit être vendu QUAND MEME

Avant le 31 de ce mois, époque à laquelle M. A. Ravelet va en Europe faire de nouveaux achats. 7 mai—1m

Etablissement d'Habillements DU SUD.

Nous offrons en ce moment notre GRAND et MAGNIFIQUE STOCK d'habillements de mode, de chemises, lingerie, habillements de jeunes garçons, &c., à des prix de GROS et de DÉTAIL.

Un escompte libéral est fait aux marchands de la campagne.

L. W. LYONS & CO. Nos 26 28 et 30 de la rue St Charles, coin Commune. 2mai—3—PP

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Star

AUJOURD'HUI, à une réunion spéciale des Directeurs, M. Numa Augustin a été nommé Secrétaire de la Compagnie, en remplacement de M. P. A. De Buys, démissionnaire.

2 mai—2f. Nelle Orléans, 30 avril 1866.

AVIS.

L. H. PERRET ayant ouvert son bureau, No 36, Passage de la Bourse, annonce à ses amis et au public en général, qu'il est prêt à acheter et à vendre des propriétés foncières. Il se charge de sollicter loyers, &c. 2mai—1m

A Vendre:

250 barils PORC MESS
50 do PORC MESS prime.
50 do PORC prime
100 do do Rump.
10 boucauts FLATS CÔTÉS dépessés.
10 tierçons JAMBONS de choix, passés au sucre
100 barils BŒUF mess
300 barillets de GRAISSE.
300 barils FARINE extra, superfine et fantaisie.
50 barils et demi-barils WHISKY Derby et Day.
40 do vieux WHISKY Bourbon de Cozin.
200 caisses HUITRES, L. Murray & Co et Cove.
100 do LIQUEURS, Eau-de-Vie et Whisky.

A vendre par E. K. CONVERSE, 2mai—1m. Rue des Magasins, No 36.

Demande d'Employés.

On demande deux jeunes gens à l'établissement de Boudro, coin Canal et Carondelet, l'un pour servir comme bar-keeper, et l'autre comme garçon de salle. On donnera la préférence à ceux qui parlent l'anglais et le français. 2 mai—2

POUR BRAZOS SANTIAGO

Départ, SAMEDI, 5 du courant.

La goëlette PERCY, de 1ère classe, capitaine Copp, ayant la moitié de sa cargaison engagée, partira positivement ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à T. SHAILER, Jr, Rue Gravier, No 31. 2 mai—4f

POUR VERA CRUZ—PASSAGE SEULEMENT—Départ, samedi 5 mai.—La goëlette anglaise fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, HARRIETT WOOD, capt. Wm Mack Jr., mettra positivement à la voile pour Vera Cruz, SAMEDI, 5 mai. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord, poteau No 23, 2me District, ou à J. M. ORIOL, 127 Vieille Levée. 2 mai—4f

POUR BORDEAUX.

Le navire français de première classe ST. YVES, capitaine Camus, partira pour le port ci-dessus dans les PREMIERS JOURS DE MAI. Pour passage d'entrepont se faire inscrire au No 42, Vieille Levée. Pour balance de fret (douvelles et coton) s'adresser à W. R. BUDDENDORF, 173 rue Commune. 24avril—4 PP

POUR MATAMOROS.

La goëlette, fine voilière et de 1ère classe ELIZABETH, N. C. Clark, capt., ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, Poteau 19, Second District, ou au No 37, Passage de la Bourse, entre Bienville et Douane. 26avril—7f

AVIS.

PAR acte devant F. Grima, notaire, M. ANTOINE BIDAULT est chargé, à dater du 1er mai 1866, de la procuration générale des soussignés. 1er mai—1m. Ed. DUPASSEUR & Co.

AVIS.

Du consentement mutuel des soussignés, associés de la maison Belloc, Noblom & Co, la société qui a existé jusqu'ici entre eux étant expirée par limitation, la dite société est maintenant dissoute. La liquidation en est confiée, conjointement, à MM. Pierre Roy et Auguste P. Noblom.

Veuve J. B. BELLOCQ, AUGUSTE P. NOBLOM, PIERRE ROY.

Nlle-Orléans, ce 30 avril 1866. 1er mai—1m

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 1er Mai 1866.

M. Eug Rousseau ayant donné sa démission de caissier de cette Banque, le 30 du mois dernier, M. J. L. Delery a été élu pour lui succéder, à partir de cette date. 1er mai—4f. JOHN G. GAINES, président

En débarquement des navires de Bordeaux AUGUSTE, CONSTANCIA et DEODATA.

248 barriques bon VIN rouge ordinaire, marque P. Lavidalle Fils,
18 do bon VIN Blanc Langalran, marque P. Lavidalle Fils,
400 caisses VIN rouge, marque Lavidalle Fils.
10 barils COGNAC A. Godart,
25 caisses VERMOUTH, Noilly Prat & Co.
8 caisses VIN Muscat Lunel.

A vendre par F. POUJOL, No 16, rue Toulouse, entre Chartres et Levée. 1er mai—4f

AVIS.

☞ La barque italienne ANTONIETTA, capitaine Lavarello, arrivée de Liverpool, commencera son déchargement de sel en sacs cinq jours après cette date. Avis est donné aux propriétaires ou consignataires, de la cargaison de venir la recevoir, autrement elle sera emmagasinée à leurs frais et risques.

PIAGGIO FRÈRES, consignataires. Nlle-Orléans, 25 avril 1866. 25 avril—6

AVIS.

☞ Ni le capitaine ni les consignataires de la barque italienne ANTONIETTA arrivée de Liverpool, ne seront responsables, dans aucune circonstance, de dettes contractées par l'équipage de la dite barque.

PIAGGIO FRÈRES. Nlle-Orléans 25 avril 1866. 25 avril—6

AVIS.

JE ne payerai aucune DETTE contractée en mon nom par autre que par moi personnellement, ou sans mon autorisation écrite. Et je ne serai responsable d'aucun engagement quelconque pris sans cette autorisation. C. TOLEDANO. Nouvelle-Orléans, 25 avril 1866. 25 avril—8

Demande de Prêt à la grosse.

On désire emprunter à la grosse, sur la barque anglaise Constance et sa cargaison, une somme de $15,000 qui devra être payée à Liverpool. Cette somme est destinée à couvrir les frais de réparations et de fret. Les soumissions seront reçues jusqu'au 7 mai à midi.

J. A. J. TARDOS. 27 juin—au 7 mai. Rue de la Vieille Levée, No 43

LIQUIDATION.

Magasin à louer et installations à vendre, au No 120, rue du Canal, à côté de la Banque de l'Union.

M. GUERIN, dont l'établissement jouit d'une si grande réputation, prévient les nombreux clients qui, depuis 14 ans, l'ont honoré de leur confiance, qu'il vend, à prix coûtant, un riche assortiment de bijouterie fine, montres, diamants, pendules, objets de fantaisie, &c.

Les personnes qui lui ont laissé des objets pour être réparés sont priées de venir les retirer dans le délai de quinze jours. 17 avril—8

DEMANDE D'OUVRIÈRES.

2 bonnes ouvrières en lingerie.

4 couturières en robes.

1 ouvrière sachant parfaitement travailler à la machine Singer, trouveront de l'emploi et les plus hauts prix de la place au No 132 rue du Canal, chez Mme SOPHIE. 8avril—9

A VENDRE.

UN lot de terre, situé à la Baie St-Louis, près du wharf Louisiana, mesurant un acre de face à la mer sur 40 de profondeur, y compris trois vieilles bâtisses. Pour les renseignements, s'adresser sur les lieux, à LAURENCE FAVARD, ou à la Nlle-Orléans, encoignure Orléans et Royale, (Ancienne maison Bullanger) 8avril—8

PERDUS OU EGARÉS.

Le certificat No 1,829, daté du 14 mai 1860, émis par la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord, en faveur de J. P. M. Rousan, pour 31 actions de son capital, le certificat No 2,198, daté du 11 mai 1860, émis par la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest, également en faveur de J. P. M. Rousan, pour 20 actions de leur capital. Avis est donné qu'on s'est adressé aux susdites Compagnies pour obtenir d'elles l'émission de duplicata de ces certificats. 23 avril—et 4 [illegible]

Transfert de Bureaux.

Les BUREAUX du chemin de fer des Opelousas ont été transportés au No 69 rue du Canal, près de la Vieille-Levée. GEO W. SQUIRES, secrétaire. 17avril—1m

A VENDRE OU A LOUER.

UNE RÉSIDENCE à la Baie St Louis, à une distance convenable des wharves. Les bâtisses sont presque neuves, en parfait état et une grande famille peut s'y loger. Pour les conditions, s'adresser à ABAT & GENÈRES, rue Royale No 37. 10avril—1m

MAISON A VENDRE A MANDEVILLE, Rue Lafitte, à 2 îlets du wharf.

Une jolie propriété à étages, consistant en 4 chambres et 4 cabinets, cuisine, jardin, citerne, &c., mesurant 31 pieds de face sur 180 pieds de profondeur; cédée à un prix très raisonnable pour du comptant. S'adresser chez G. E. GUERIN, 120, rue du Canal. 13 avril—10

A VENDRE

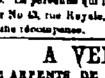

UN PIANO D'ERARD en parfait état; un SECRÉTAIRE Louis IV en marqueterie avec cuivres dorés; un petit GUERIDON mosaïque, bois des Iles, avec cuivres dorés; ARMOIRE à glace; BIBLIOTHÈQUE chêne; CHAISES fantaisie, GLACES, &c.

S'adresser tous les jours de 1 heure à 3 heures, rue Royale, 143, au premier. 14avril—1 P [illegible]

AVIS.

☞ Le 25 avril il a été perdu, dans la rue St Pierre UN PORTEFEUILLE contenant un extrait de naissance et 2 actions nominatives d'une compagnie française. La personne qui l'aura trouvé est priée de le rapporter No 45, rue Royale, à M. PAUL T. Elle recevra une récompense. 27 avril—6

A VENDRE,

ONZE ARPENTS DE TERRE, face au Chemin de Gentilly, ayant une profondeur de vingt arpents. Bonne partie est défrichée et peut être mise en culture, le reste est bois et il y aurait avantage à le faire abattre.

On vendra un arpent, ou plus, au gré des acheteurs. Pour les conditions s'adresser à E. ROGER & CO, encanteurs, 45 et 47, rue de la Vieille-Levée. 3 avril—1m

HOTEL DE L'AMERIQUE DU SUD.

No. 36, Est-Houston street, près Broadway. Tenu à l'Européenne par Al. Légier.

DEJEUNERS de table d'hôte, à 1 1/2 à 1 1/2. Diners [illegible]. Chambres meublées de familles et de Garçons. Salons, Billards, etc.—Prix modérés. On parle Français, Anglais et Espagnol. [illegible]

GRANDE SAVANE

A 3 milles au-dessous des Casernes [illegible]

Grand rabais! Grand rabais!

MARCHANDISES SECHES!

E. GIQUEL,

126......RUE DU CANAL......126

Etant sur son départ pour l'Europe, afin d'y faire ses achats, pour la saison prochaine, offrira à partir de lundi 30 courant, son beau stock de marchandises, à des prix très réduits, savoir:

BAREGES, GRENADINES brochés et imprimés.
JACONAS FRANÇAIS imprimés de 25 à 40 cents.
ORGANDIS do do
TOILES D'IRLANDE par 25 yardes à la pièce de $10 à 20
TOILES A DRAPS toutes largeurs
TOILES A TAIES D'OREILLERS et cancon
GINGA FIL les qualités à 50 cents la yarde
BAS COTON BLANC pour femmes et enfants
CHAUSSETTES COTON pour hommes et enfants
CHEMISES FLANELLE GAZE pour femmes hommes et enfants
CHEMISES TOILES pour femmes de $2 à 60 la douzaine
BAS ET CHAUSSETTES fil d'Ecosse
GANTS fil d'Ecosse
TULLE 3/4 pour chaises
COLS en dentelles Cluny.
DENTELLES ET ENTRE-DEUX Cluny
PERCALES ET JACONAT blanc de 25 à 40 cts
BANDES BRODÉES, MOUSSELINES ET JACONAS,
FESTON ET ENTRE DEUX brodés
DAMASSÉ 81 toutes largeurs
SERVICES DE TABLE unis à rayures de couleur
OMBRELLES ET EN CAS
PELLERINES, DENTELLE CLUNNY ET GUIPURES.
FLANELLE GAZE &c. &c.
COTON BLANC 4/4 des meilleures fabriques de 20 à 25 cents,
COTON ÉCRU do do do do
INDIENNES des fabriques Dunnell, Amos Wargen, P. Allen et autres, à 15 cents
MALAKOFF Dupleix et Thompson,
COTONNADES toute genre

J'invite les marchands à venir examiner mon stock et mes prix avant d'acheter ailleurs

E. GIQUEL. 30 avril—7. 126 rue du Canal

Institution St. Claude,

DIRIGÉE PAR

E. G. DUBEL.

Rue, St Claude et Ursulines.

Les améliorations faites au magnifique local qu'occupe cette institution, permettent de recevoir de nouveaux pensionnaires et de nouveaux externes

PRIX:

Pensionnat .... $25 par mois
Demi-pensionnat ... $15 do
Externat .... $4 à $10 par mois.

Langues enseignées: Le Français et l'Anglais. Branches d'étude: Grammaire, Géographie, Histoire, Mythologie, Catéchisme, Rhétorique, Arithmétique, Algèbre, Géométrie, Trigonométrie, Physique, et Tenue des Livres.

Classes du soir pour les jeunes gens qui sont employés pendant la journée.

Prix $8

Tous les paiements s'effectuent par trimestre et d'avance. 25avril—4f—PP

MARCHANDISES SECHES A Très bon marché VENTE ANNUELLE.

HAGGERTY FRÈRES,

133..........RUE DU CANAL..........133

Commenceront LUNDI, leur vente annuelle de MARCHANDISES SECHES.

Ils offriront, au prix coûtant, tout leur stock d'articles importés et, au-dessous du prix coûtant, toutes leurs marchandises du pays. Les acheteurs sont invités à venir s'assurer des prix avant d'acheter ailleurs, car il faut que le stock entier soit vendu positivement et de suite.

22 avril—1m. HAGGERTY FRÈRES.

C. JAUBERT & Cie, 20, Rue de Chartres,

AYANT fait de fortes achats au moment de la prise sur le baisse, offrent à leur clientèle et au public en général, un magnifique stock de marchandises de saison, qui ne laissent rien à désirer pour le choix et le bon marché.

N. B.—Les marchands de la campagne trouveront des articles les plus convenables et les plus variés pour leur vente.

Les commandes seront promptement remplies.

C. Jaubert & Cie, WHOLESALE DEALERS IN DRY GOODS. 20, Rue de Chartres. 2avril—2m

T. FITZWILLIAM,

Marchand de fournitures de bureaux et de papier,

FABRICANT DE LIVRES EN BLANC ET IMPRIMEUR.

Annonce à ses amis qu'il vient de recevoir un approvisionnement du papier anglais si bien connu sous le nom de ENGLISH PACKET et COMMERCIAL POST blanc et bleu, rayé et non rayé, tant expressément pour ce marché et qu'il vend à des prix correspondant à la baisse de l'or.

—EGALEMENT—

PRESSES à copier, de Hoe. Magnifique PLUMES en or, de Foley. LIVRES en parchemin, de Mann, et autres livres à copier. PAPIER blanc à imprimer et à enveloppes.

Un grand assortiment complet de FOURNITURES DE BUREAUX En général.

LIVRES EN BLANC de toutes grandeurs de tous genres et de différentes reliures.

CHECKS, BILLETS, TRAITES, TETES DE COMPTES, CARTES et autres blancs, imprimés et lithographiés de la manière la plus élégante et la plus convenable.

76 ......RUE DU CAMP...... 76. 29 avril—4

SEULS AGENTS DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE POUR

LES VINS DE BORDEAUX DE MM. BRANDENBURG FRÈRES

J. RIVIERE & Co. 70 & 72 Rue de la Commune 70 et 72. 28 avril—3m

ATTENTION

PIERRE MATHOUILLET prévient les consommateurs et connaisseurs de la Nouvelle-Orléans qu'il vient d'ouvrir au No 65 de la rue St-Louis, entre Royale et Bourbon, un magasin de vins et de liqueurs en gros et en détail. Ses prix sont de 75 sous le gallon et au-dessous de 15 sous la bouteille et au-dessous. On trouve chez lui Cognac, Whisky, Brandy, articles de gros, vin, café en grain et café moulu, Java, Havane et Rio, chocolat, etc. Tous ces articles sont vendus au-dessous du cours. 14 avril—1m

Tapis, Rideaux, Nattes, &c.

NOUS avons reçu dernièrement un bel assortiment d'Etoffes à rideaux, telles que satin de laine, reps, damas laine, et dentelles, de différentes qualités Brandebourgs, corniches, bandes, flèches, &c., &c.

Tapis de toile et de toutes qualités.

Toiles cirées, nattes et tout ce qui se rattache à notre genre de commerce. Nous offrons les articles à une grande réduction.

A. BROUSSEAU & Co., Importateurs. Rue de Chartres, No [illegible]

OUVERTURE DU NOUVEAU MAGASIN DE ETERNOD & CRESSY,

Au coin des rues Bourbon et Ursulines. LUNDI 30 AVRIL.

Marchandises sèches

A TRÈS BON MARCHÉ.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer à leurs clients de la ville et de la campagne et au public en général que, faisant l'ouverture de leur nouveau magasin, ils offrent un assortiment varié de MARCHANDISES SECHES et à DES PRIX EXCESSIVEMENT REDUITS.

Voir les prix suivants:

Indiennes (Sprague) fond blanc, à 15 cts
2 caisses indiennes 1 yarde de large, à 20 cts, jolis dessins et surtout bon teint,
4 caisses coton blanc 7/8, à 20 cts et valant 35 cts
2 balles do écru 4/4, à 25 cts
2 do do du écru à 25 cts et valant 35 cts
1 caisse toile grise tout fil, 6/4, à 35 cts,
1 do coutil gris do à 30 cts
50 pièces toile blanche à 14, 15, 16, et 18 piastres la pièce
500 corsets français coutil satin à 4 agrafes et parfaitement baleinés, à $2 50, valant $4
1 lot de parasols et ombrelles fantaisie, de $4 50 à $4 80,
Rotondes laine à $8 50, valant $30 00.

—Egalement—

Un assortiment complet de Pointes, demi-Pointes et Marquis, dans les mêmes conditions.

—En outre—

Une spécialité dans les articles blancs, tels que Percales, brillantés, nansou, mull, mull, mousselines suisse véritable, pour robes et pour chaise.

Une variété de jupons couleur à $5 00.

200 serviettes anglais à carreaux à $2 cts.

Serviettes fil, barres rouges à $4 10 la douzaine.

Nappes damassées, à $4 $5 et $6, $6 et $10.

Jupons Elliptic Duplex, à $2, $2 50 et $5.

Et une foule d'autres marchandises dans les mêmes proportions. Nous engageons donc nos clients à venir examiner nos marchandises et s'assurer de la grande réduction de nos prix avant de faire leurs achats ailleurs. 28 avril—1m

CHAMPAGNE ...... CHAMPAGNE

CHS. FARRE, Reims.

FOURNISSEUR des Cours de France, de Prusse d'Espagne et du célèbre Wellington Club à Londres.

Vins de Sellery, Cabinet et Grand Vin Impérial, à vendre au débarquement du S. C. Winthrop, ou lots au gré des acheteurs, par J. J. HERB. 14 avril—1m. coin Gravier et Levée

Meubles de Paris.

A vendre rue des Remparts, 194, entre Toulouse et St Louis.

BAHUT en marqueterie, riche; Armoire à glace, chiffonnier en marqueterie, garniture de cheminée [illegible]

DOUANE DES ÉTATS-UNIS,

BUREAU DU COLLECTEUR,

Nouvelle-Orléans, Lne, 23 avril 1866.

Les marchandises ci-après décrites ayant été saisies pour violation des lois du revenu—avis est donné qu'à moins que les personnes qui les réclament viennent présenter leurs réclamations conformément à la loi dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront cette date les marchandises seront annoncées et vendues à l'enchère publique ainsi que le veut une loi du Congrès, acquise à été approuvée le 2 avril 1844 et amendée par une loi approuvée le 18 février 1865.

Date de la Saisie	Marque	Marchandise	Place de la Saisie	Violation
[illegible]				

W. P. KELLOGG, Collecteur de la Douane. [illegible]

Sœurs de Ste-Croix.

La foire annoncée comme devant avoir lieu au St Mary's Institute dans la salle de la Legislature au profit de l'Asile des Orphelins de l'Immaculée Conception Troisième District, doit s'ouvrir le 30 AVRIL, au MASONIC HALL, rue St-Charles. 25avril—1f

Marchandises Françaises.

L'ATTENTION des marchands est appelée sur les articles suivants reçus d'Europe par les derniers steamers:

Soieries noires, rubans, éventails; Corsets, parapluies, ombrelles, entoutcas; Coutils blanc, gris, fantaisie, Duck; blanc; Alpaccas, tamises, mérinos noirs; Draps et casimirs noirs; Mouchoirs batiste, dits chollet; Mouchoirs de tête, bonneterie, Toile Cretonne pour draps; Nappes et serviettes toile Cretonne; Fleurs artificielles, devants de chemises; Chemises devants toile, dits madapolam; Jaconas, percales, brillantés imprimés; Indiennes chamois unies, dites de Rouen; Jaconas, percales, nansou, mousselines, &c.

Ces marchandises seront offertes aux plus bas prix du marché, en lots ou au gré des acheteurs au No 22, rue St Louis, entre Chartres et Levée. 22 avril—1s

SOULIERS-SABOTS.

Le soussigné vient de recevoir de Bordeaux, par la barque Atlantic, un envoi de SOULIERS-SABOTS, en cuir gras et en peau vernie qu'il offre à des prix réduits à ses magasins, en gros et en détail, EUGENE D[illegible], No 226 rue [illegible]. 12 avril—1m

85 Rue de Chartres. 85. COIN CONTI

FABRIQUE DE CHOCOLAT & CONFISERIE SODA ET GATEAUX.

D. LOPEZ.

A L'ANCIEN LOCAL

Il fournit pour les REPAS et les MARIAGES de la PATISSERIE et des CHOCOLATS.

85, RUE DE CHARTRES, (coin) CONTI. 2avril—1m

Modes et Nouveautes, LA MAISON DERBÈS

Ayant complété son assortiment de marchandises pour le printemps, annonce à sa clientèle qu'il est en état de vendre vingt-cinq pour cent au-dessous du prix de la place.

L'assortiment se compose de RUBANS, HAUTE NOUVEAUTÉ, CHAPEAUX paille et crin, FLEURS, PLUMES, COURONNES de [illegible], GANTS, MITAINES, DENTELLES [illegible], Cluny et Bordés TULLES, BOBINET à mailles, guipures, PARASOLS et PARAPLUIES, ORNEMENTS et GARNITURES en grande variété et toutes les fournitures à l'usage des modistes.

Payavril—1m. 49, rue Bienville, au Premier

JACKSON STORE. Encoignure Chartres et Ste-Anne.

NOUS appelons l'attention de nos amis et du public en général sur les articles suivants reçus par les derniers steamers d'Europe et du Nord, que nous vendons au plus bas prix du marché:

[illegible]

TURCOTTE & LAROSE. 25avril—2m

LUNETTES.

LES personnes dont la vue est affaiblie trouveront, chez C. DUHAMEL, 18 rue de Chartres, des verres qui les aideront et les soulageront.

[illegible]

AVIS

A PARTIR d'aujourd'hui, M. JAMES MILTEN BERGER, de cette ville, est associé dans notre maison.

J. E. VILLAVASO & CO.

Nous continuerons les affaires de produits de l'Ouest, de toile et de corde d'emballage [illegible]

J. J. ALBERT,

No 14, Bourbon No 14, au premier,

OFFRE à vendre en gros un grand assortiment de [illegible]

Cuisinière.

On a besoin d'une bonne cuisinière, au No 94 de la rue de l'Esplanade, entre Bourbon et Dauphine. 3avril—1f

CHAUSSURES.

BLANCAND & GUITET,

No 9 RUE VIEILLE LEVÉE, ENTRE DOUANE ET BIENVILLE

MARCHANDS EN GROS de Bottes, Souliers et Brodequins des meilleures fabriques. 22 avril—1m

Produits de l'Ile de Cube.

1047 caisses sucres, blanc, jaune et brun pour épiceries,
1,000,000 cigares, des marques et formes assorties
40,000 paquets cigarettes de la célèbre marque La Honradez,
200 boucauts de mélasse, Muscovado,
300 barils de mélasse Muscovado, [illegible]
20 barils de cire d'abeilles, (blanc).
[illegible] sacs de café du vert,
12 balles tabac, pour tripes et capes,
45 boîtes de pâte de goyaves,
20 barils vin blanc d'Espagne.

En Douane et au magasin, à vendre par F. PROSSORUS, Nos 33 et 37 rue Douane, entre Chartres et Vieille-Levée. 22 avril—1m

BLANCHIN & GIRAUD, 83, VIEILLE LEVÉE.

En débarquement des navires Atlantic, Constance et Jupiter de Bordeaux—

210 barriques vin rouge Castelmoron,
30 do do blanc
50 demi barriques vin blanc,
[illegible] caisses vin rouge St-Loubès,
[illegible] do vin blanc,
[illegible] do vin rouge St. Julien sup.
20 futailles eau-de-vie Armagnac.
30 caisses, 100 quarts boîtes sardines Nantes,
20 do 100 demi do do

En magasin

200 paniers huile olive Plagniol,
100 caisses vermouth Noilly Prat,
30 do absinthe Noilly Prat,
100 quarts Burgundy Port,
100 do madère.

A vendre à bas prix. 15 avril—15 21 p. spm.

DROGUES, MEDICAMENTS, PEINTURES, HUILES, ETC.

CUSACHS & OGDEN,

Encoignure Royale et St-Philippe,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS EN GROS DE

Drogues, Médicaments, Peintures, Huiles, Huiles essentielles, etc.

Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus.

Ainsi que tous articles pour TEINTURIERS, DISTILLATEURS, PARFUMEURS, PEINTRES, &c., &c.

Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS en liège, genres, grandeurs et qualités. 1er nov.

Bureau d'Immigration.

Le Dr. F. G. A. A. KAUFMANN sera tous les jours, de midi jusqu'à deux heures, à son bureau [illegible] pour donner des renseignements au sujet de l'immigration. 24 avril—1m

CANDIDATURES.

V. GÉRODIAS,

Titulaire actuel, est candidat pour la place de COLLECTEUR de Taxes d'Etat dans le Deuxième District de la Nouvelle-Orléans.—Election, lundi, 7 mai 1866.

C. B. LANG,

Titulaire actuel, est candidat pour la place de COLLECTEUR de taxes d'Etat dans le Troisième District de la ville de la Nlle-Orléans. 27 mars—

J. MILTON RELF,

Candidat indépendant,

à la place de Greffier de la Deuxième Cour de District. 25 avril—7 mai

Messieurs les éditeurs de l'Abeille, Veuillez annoncer que

EDOUARD HERMANN LEHMANN

est candidat à la place de greffier de la 4me Cour de District de la Nouvelle-Orléans. L'élection le 7 mai 1866.

☞ Veuillez annoncer que JOHN WELLS est candidat à la place de Juge de Paix dans le Deuxième District de la ville de la Nlle-Orléans, et que la Quatrième Cour de Paix, de la Nlle-Orléans par acte de 1865. Election le 7 mai.

A mes amis.

[illegible] DR. C. DELERY [illegible]

CIGARES DE LA HAVANE. J. N. FERNANDEZ,

RUE DU CANAL, NO 18

[illegible]

DUC DE MONTEBELLO. Champagne.

Constamment en Magasin et à vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 83, VIEILLE LEVÉE.

Absinthe, Absinthe.

[illegible] BLANCHIN & GIRAUD.

Conserves, Conserves.

[illegible] SARDINES [illegible] PETITS POIS [illegible] CHAMPIGNONS [illegible] ARTICHAUX [illegible]. BLANCHIN & GIRAUD.

TURNER, PHOTOGRAPHE

Rue du Camp, No 37.

[illegible]

WHEELOCK, FINLAY & CO.

DROGUISTES ET IMPORTATEURS EN GROS,

Au coin des rues Magasins et Gravier

[illegible]

Médicaments français patentés.

[illegible]

DEMANDE.

On demande UN BON DOMESTIQUE [illegible] SON (homme ou femme de couleur) pour entrer en service tout de suite. S'adresser coin Esplanade et Derbigny, Troisième District.

Saison d'été.

ARTICLES DE MODE.

W. DAUPHIN,

66, Customhouse St. 66.

GRAND DEBALLAGE

PAILLE, RUBANS, FLEURS ET PLUMES, BLONDES, CREPES, &c.

Les avantages dont jouit cette maison lui permettent d'offrir son stock à des prix excessivement réduits.

59, Leonard St. — 66, rue de la Douane. NEW-YORK. — NLLE-ORLEANS. 16avril—3m, P. P.

CONFISERIE DE L'OPERA

Angle des rues Bourbon et Toulouse.

VICTOR PROSTDAME annonce au public qu'il a fait l'achat de l'établissement de J. Himbert, et qu'il fera tous ses efforts pour soutenir, la bonne réputation dont jouit cette confiserie.

L'on trouvera dans ses SALONS de LUNCH Café, Chocolat, Pâtés truffés, Bouchées, Mayonnaise, Soupe aux huîtres, &c. &c. Repas demandés et pour familles. Aussi, Bonbons et fruits des plus fins, ainsi que du Punch Prince Régent, au Vin chaud, au Rhum et au Kirsch. [illegible]

Vins, Eaux-de-Vie, Liqueurs, Conserves, Fruits, Bouchons.

En débarquement du navire CELERITAS, de Bordeaux,

Câpres à l'huile, Pâtés de foie gras truffés, Galantine truffes, Perdreaux truffés, Terrines de foie gras truffées, Truffes du Périgord, Vermouth, Absinthe, Fruits au jus et à l'eau-de-vie, Liqueurs assorties, autres crêmes, Champagne de Tréuil et Gaspar, successeur de l'ancienne maison Godart.

Vin rouge en barriques et en caisses, Eau-de-Vie en caisses et en futailles, Bouchons de tout genres. A vendre par H. RIUBSAN, 18, rue Conti. 8avril—1m

ALCOHOL! ALCOHOL!

10 BARILS alcohol 95 degrés qualité supérieure, venant d'être reçus, à vendre par CUSACHS & OGDEN, Encoignure Royale et St-Philippe. 3avril—1

336,700 CIGARES DE LA HAVANE

[illegible]